

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHIC-CHOCS

Gaspé, le 4 mars 2021 – Certaines informations ou rumeurs circulent actuellement dans le milieu à l'effet que des administrateurs aient déposé leur démission du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

Selon l'article 175.8 de la Loi sur l'instruction publique : « *Un membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire démissionne de son poste en avisant par écrit le secrétaire général du centre de services scolaire. Son mandat prend fin à la date de la transmission de cet avis ou à la date ultérieure qui y est fixée. Le secrétaire général transmet cet avis au conseil d'administration du centre de services scolaire à la séance qui suit.* »

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra le 23 mars 2021, les documents faisant foi de la démission de certains administrateurs y seront donc transmis. Étant donné le caractère confidentiel du processus, aucun membre du personnel du Centre de services scolaire n'accordera d'entrevue ou n'émettra de commentaire à court terme au sujet de cette situation.

- 30 -

Source :

Service des communications
Centre de services scolaire des Chic-Chocs
Téléphone : 418 368-3499, poste 5912